

SAINT-SENOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

PLAN DE ZONAGE

échelle 1/6 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
élaboration du PLU	27.09.2016	27.05.2019	24.02.2020

Ouest am
8, avenue des Thébaudières
44 800 SAINT-HERBLAIN
www.ouestam.fr

février 2020

Désignation des zones

- 1AUe : secteurs à dominante d'habitat de la commune destinés à être urbanisés à court ou moyen terme
- 2AUe : secteurs à vocation d'habitat de la commune destinés à être urbanisés à moyen et long terme
- A : secteurs agricoles
- As : secteurs agricoles, de taille et de capacité limitée
- N : zones naturelles et forestières
- Ns : zones naturelles et forestières, de taille et de capacité limitée
- UL : secteurs d'équipement et de loisirs
- Uc : tissu urbain ancien de la commune
- Ue : extensions du centre de Saint-Senoux

Légende

- Périmètre de centralité
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé à conserver (L.113-1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides
- Petit patrimoine à conserver (L.151-11 2°)
- Localisation des cours d'eau (L.151-23)
- Linéaire bocager à conserver (L.151-23)
- Zones inondables
- Périmètre archéologique
- Périmètres de protection des eaux potables
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché sensible zone A
- Périmètre rapproché sensible zone B
- Périmètre rapproché complémentaire

Liste des Emplacements réservés

N°	Nature	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piétonnière	220 m ²	Commune
2	Cheminement piéton	205 m ²	Commune
3	Aménagement d'un espace public	830 m ²	Commune
4	Création d'une aire de stationnement	910 m ²	Vallons Haute Bretagne Communauté
5	Cheminement piétons	510 m ²	Commune

(LXXXX-XX) référence au Code de l'Urbanisme

